Palais Granvelle - Musée du Temps - Estimation prévisionnelle du coût global de la 1^{ère} tranche de l'opération - Plan de financement et demandes de subvention

M. LE MAIRE, Rapporteur : Lors de sa séance du 16 janvier 1995, le Conseil Municipal autorisait M. le Maire à approuver la première tranche de travaux et à lancer l'opération dès l'attribution des subventions. Les estimations des coûts étaient évaluées aux conditions économiques, valeur mars 1992, en référence à la délibération du Conseil Municipal prise le 9 novembre 1992.

«La première tranche fonctionnelle de travaux ... se décompose comme suit :

 . Travaux de bâtiment
 24 000 000 F TTC
 soit 20 236 090 F HT

 . Travaux muséographiques
 17 920 000 F TTC
 soit 15 109 610 F HT

 soit un total de
 41 920 000 F TTC
 soit 35 345 700 F HT

représentant 61 % de l'opération globale» (en valeur mars 1992 et taux de TVA de 18,60 %).

Tableau de conversions des montants en euro				
	Montant TTC	Montant HT		
- Travaux de bâtiment	3 658 776,40 F	3 084 972,00 F		
- Travaux muséographiques	2 731 886,30 F	2 303 445,10 F		
Totaux (en valeur mars 1992)	6 390 662,80 F	5 388 417,20 F		

Lors de sa séance du 16 décembre 1996, le Conseil Municipal adoptait le plan de financement et décidait de lancer l'opération de travaux de bâtiment pour une première tranche financière d'un montant de 7 000 000 F, toutes taxes comprises, tranche 1997 de travaux Monuments Historiques (MH).

Lors de sa séance du 3 novembre 1997, le Conseil Municipal adoptait le plan de financement (concernant les seuls travaux MH) et décidait de lancer l'opération de travaux de bâtiment pour une seconde tranche financière de 9 000 000 F, toutes taxes comprises, tranche 1998 de travaux MH.

Enfin, lors de sa séance du 22 juin 1998, le Conseil Municipal confirmait les choix du jury du concours d'architecture et d'ingénierie organisé en vue de désigner la nouvelle équipe de concepteurs chargée des aménagements muséographiques du Musée du Temps, suite à la résiliation du marché signé précédemment avec Integral DELIS.

Compte tenu de l'avancement des études, des travaux et également de la date prévisionnelle d'ouverture au public en juin 2000 de la première tranche du Musée du Temps, il était nécessaire de faire un point financier du coût global prévisionnel de cette opération et d'arrêter un plan de financement.

Le coût global de la première tranche du musée est évalué comme suit :

- Travaux de bâtiment (MH)

. Honoraires et travaux sur la base du programme initial	
du dossier présenté en 1995	22 610 000 F HT
. Travaux complémentaires	6 288 558 F HT
. Dépenses diverses	374 301 F HT
. Valeur prévisionnelle pour l'indexation des prix (juin 2000)	577 972 F HT
Sous-total Travaux MH	29 850 831 F HT
Travaux de muséographie	
. Honoraires et travaux sur la base du programme du concours de maîtrise d'oeuvre	15 429 730 F HT
. Programme complémentaire	3 080 431 F HT
. Dépenses diverses	1 803 000 F HT
. Valeur prévisionnelle pour l'indexation des prix (juin 2000)	370 203 F HT
. Commande publique	1 000 000 F HT
Sous-total Muséographie	21 683 364 F HT
Soit un montant total de	51 534 195 F HT

Analyse des dépenses complémentaires

62 150 239 F TTC

I - Travaux de bâtiment Monument Historique

soit, (TVA 20,60 % comprise), arrondi à

Les travaux engagés ont mis à jour dès le démarrage du chantier des vestiges archéologiques importants ainsi que des témoins de l'histoire du Palais Granvelle nécessitant des études supplémentaires, en complément de celles déjà réalisées dans le cadre de l'élaboration du dossier. Ces compléments d'études (étude stratigraphique, étude de dendrochronologie, étude de l'archéologie du bâti, étude documentaire, fouilles archéologiques d'évaluation) représentent un montant de 610 000 F HT.

Ces découvertes ont remis en cause partiellement, notamment pour le sous-sol, les affectations prévues et il est envisagé de permettre l'accès de ce niveau au public, afin de lui montrer les vestiges archéologiques.

Par ailleurs, P. PRUNET, Architecte en Chef des Monuments Historiques et maître d'oeuvre des travaux de bâtiment proprement dits, demande que soient prises en compte des prestations non prévues initialement telles que des travaux de restauration et de mise en valeur des témoins mis à jour ainsi que des prestations en peinture des plafonds à la française. Cette demande est liée à la mise en valeur du Palais Granvelle en fonction des nouvelles connaissances acquises à la faveur des travaux ; le coût est estimé à 1 684 000 F HT.

Avant l'ouverture au public de cette première tranche du Musée du Temps, il est envisagé de procéder à des interventions de première urgence et de nettoyage des façades du Palais Granvelle. Cette première intervention intégrerait ultérieurement la poursuite des travaux de restauration des façades et plus particulièrement des façades intérieures. Le coût s'élève à 1 223 000 F HT.

En fonction de l'avancement du projet muséographique, et par rapport à la réflexion qui a été menée sur un schéma directeur de Sûreté Vol, il s'est avéré nécessaire de prévoir la mise en place de grilles de sûreté devant les baies du bâtiment, côté Grande Rue, en rez-de-chaussée ; le coût s'élève à environ 562 000 F HT.

Dans l'objectif d'un fonctionnement normal du Musée du Temps dès l'ouverture des premières salles, il a été jugé nécessaire de prendre en compte l'installation in situ des services de l'administration du musée. L'implantation de ces locaux était prévue initialement dans le cadre de la deuxième tranche de travaux. Le coût de la réhabilitation du corps de bâtiment abritant au rez-de-chaussée la Salle dite du Cercle des Républicains s'élève, honoraires d'études et travaux, à 2 210 500 F HT.

Enfin, aux sommes ci-dessus s'ajoutent des dépenses diverses prises en compte par la Ville, dépenses non subventionnables, pour un montant de 331 675 F HT (branchements, télégestion, jalonnement routier, etc.).

II - Travaux de muséographie

Du fait du lancement d'un deuxième concours d'architecture et d'ingénierie en vue de désigner une équipe de concepteurs chargée des aménagements muséographiques, des dépenses nouvelles viennent augmenter le coût global de l'opération. De même, et dans le projet d'installer l'administration du musée dans les murs du Palais dès l'ouverture au public, en juin 2000, certaines dépenses sont intégrées dans ce dossier.

- . Dépenses de reprographie, de publicité
- . Dépenses diverses (modélisation informatique, dotation de premier équipement)
- . Equipements (mobilier administratif, mobilier des locaux du personnel du Musée, de l'atelier du Musée, de l'atelier de l'horloger)
 - . Transfert des collections du Musée
 - . Frais d'organisation d'un concours d'architecture et d'ingénierie
 - . Part Ville sur la charte graphique et la communication

L'ensemble de ces dépenses est évalué à 1 777 980 F HT.

Le projet lui-même est à l'origine d'une demande de traitement particulier de la salle 1, de l'escalier d'honneur et de la cour intérieure par le biais d'une création contemporaine qui devrait faire l'objet d'une commande publique.

Cette commande est évaluée à 1 000 000 F HT.

Sur la base des chiffres déterminés ci-dessus, le plan de financement est le suivant :

I - Plan de financement (Part Bâtiment Monument Historique)					
	1997	1998	1999	2000	Totaux
	7 000 000 F TTC	9 000 000 F TTC	8 400 000 F TTC	11 200 000 F TTC	35 600 000 F TTC
	1 ^{ère} tranche financière	2 ^{ème} tranche financière	3 ^{ème} tranche financière	4 ^{ème} tranche financière	29 519 071 F HT
FEDER (1)	999 500 F	1 285 000 F	1 199 400 F	525 450 F	4 009 350 F
ETAT (base 33 % HT)	1 915 400 F	2 462 700 F	2 298 500 F	3 064 677 F	9 741 277 F
DEPARTEMENT (base 25 % HT)	1 451 000 F	1 865 672 F	1 741 293 F	2 321 725 F	7 379 690 F
VILLE Montant HT TVA 20,60 %	1 438 500 F 1 195 600 F	1 849 328 F 1 537 300 F	1 725 907 F 1 434 900 F	3 375 048 F 1 913 100 F	8 388 783 F 6 080 900 F
Montant total des travaux de bâtiment Monument Historique, y compris honoraires				35 600 000 F	
Autres dépenses à la charge de la Ville, toutes taxes comprises			400 000 F		
MONTANT TOTAL Chapitre Bâtiment TTC				36 000 000 F	

⁽¹⁾ Montant maximum du FEDER arrêté à 6 208 550 F (4 009 350 F Bâtiment + 2 199 200 F Muséographie)

II - Plan de financement (Part Aménagements muséographiques)			
	1999	2000	Totaux
Montant total TTC: 22 800 000 F Montant total HT: 18 905 473 F	10 000 000 F TTC	12 800 000 F TTC	22 800 000 F TTC
FEDER (1)	1 050 000 F	1 149 200 F	2 199 200 F
ETAT (Plan Etat - Région) - Calcul sur la base de 40 % d'un montant subventionnable de 16 250 000 F HT	3 050 000 F	3 892 233 F	6 942 233 F
REGION DE FRANCHE-COMTE (Plan Etat - Région)	2 850 000 F	3 592 233 F	6 442 233 F
VILLE Montant HT TVA 20,60 %	1 350 000 F 1 700 000 F	1 971 806 F 2 194 528 F	3 321 806 F 3 894 528 F
Montant total des travaux de bâtiment Monument Historique, y compris honoraires			22 800 000 F
Autres dépenses à la charge de la Ville, toutes taxes comprises			2 144 239 F
MONTANT TOTAL Chapitre Muséographie TTC			24 944 239 F

(1) Montant maximum du FEDER arrêté à 6 208 550 F (4 009 350 F Bâtiment + 2 199 200 F Muséographie)

III - Plan de financement (Commande publique)				
	2000	Totaux		
La répartition des dépenses entre l'Etat - Direction des Arts Plastiques (DAP) reste à définir	1 206 000 F TTC	1 206 000 F TTC		
Montant HT	1 000 000 F			
TVA 20,60 %	206 000 F			
MONTANT TOTAL TTC		1 206 000 F		

Sur la base des chiffres déterminés ci-dessus, le plan de financement est le suivant :

I - Plan de financement (Part Bâtiment Monument Historique)					
	1997	1998	1999	2000	Totaux
	1 067 143 € TTC	1 372 041 € TTC	1 280 572 € TTC	1 707 429 € TTC	5 427 185 € TTC
	1 ^{ère} tranche financière	2 ^{ème} tranche financière	3 ^{ème} tranche financière	4 ^{ème} tranche financière	4 500 154 € HT
FEDER (1)	152 373 €	195 897 €	182 847 €	80 104 €	611 221 €
ETAT (base 33 % HT)	292 001 €	375 436 €	350 404 €	467 207 €	1 485 048 €
DEPARTEMENT (base 25 % HT)	221 203 €	284 420 €	265 458 €	353 945 €	1 125 026 €
VILLE Montant HT TVA 20,60 %	219 300 € 182 268 €	281 930 € 234 360 €	263 112 € 218 750 €	514 520 € 291 650 €	1 278 862 € 927 028 €
Montant total des travaux de bâtiment Monument Historique, y compris honoraires				5 427 185 €	
Autres dépenses à la charge de la Ville, toutes taxes comprises				60 980 €	
MONTANT TOTAL Chapitre Bâtiment TTC				5 488 165 €	

(1) Montant maximum du FEDER arrêté à 946 487 € (611 221 € Bâtiment + 335 266 € Muséographie)

II - Plan de financement (Part Aménagements muséographiques)			
	1999	2000	Totaux
Montant total TTC: 3 475 840 € Montant total HT: 2 882 121 €	1 524 490 € TTC	1 707 429 € TTC	3 231 919 € TTC
FEDER (1)	160 071 €	175 195 €	335 266 €
ETAT (Plan Etat - Région) - Calcul sur la base de 40 % d'un montant subventionnable de 16 250 000 F HT	464 970 €	593 368 €	1 058 338 €
REGION DE FRANCHE-COMTE (Plan Etat - Région)	434 480 €	547 633 €	982 113 €
VILLE			
Montant HT	205 806 €	300 600 €	506 406 €
TVA 20,60 %	259 163 €	334 554 €	593 717 €
Montant total des travaux de bâtiment Monument Historique, y compris honoraires			3 475 840 €
Autres dépenses à la charge de la Ville, toutes taxes comprises			326 887 €
MONTANT TOTAL Chapitre Muséographie TTC			3 802 727 €

(1) Montant maximum du FEDER arrêté à 946 487 € (611 221 € Bâtiment + 335 266 € Muséographie)

III - Plan de financement (Commande publique)				
	2000	Totaux		
La répartition des dépenses entre l'Etat - Direction des Arts Plastiques (DAP) reste à définir	183 854 € TTC	183 854 € TTC		
Montant HT	152 449 €			
TVA 20,60 %	31 405 €			
MONTANT TOTAL TTC		183 854 €		

Le Conseil Municipal est donc invité à :

- approuver les travaux décrits ci-dessus et à en adopter les plans de financement
- autoriser M. le Maire à solliciter l'aide financière du FEDER, de l'Etat, de la Région de Franche-Comté et du Département du Doubs et de tout autre organisme ayant la vocation de participer à la restauration de ce patrimoine exceptionnel et à l'aménagement du Musée du Temps, pour ce qui est d'une première tranche de travaux, sur la base des plans de financements élaborés ci-dessus
- inscrire les participations en recettes 90.322.1321/1322/1323.1327.86021.33000 et en dépenses 90.322.2313.86021.33000 dès réception des arrêtés attributifs de subventions
- lancer l'(ou les) appel(s) d'offres, et à signer le(s) marché(s), le (ou les) ordre(s) de service ou avenant(s) permettant l'exécution complète des travaux, y compris les travaux supplémentaires, ceci dans la limite des crédits inscrits au budget.
- **«M. ROIGNOT:** Vous avez dans l'ensemble du rapport un rappel de l'historique de ce dossier avec une première délibération du Conseil Municipal qui était prise en 1992. Nous avons procédé il y a quelques semaines à une réunion de travail rassemblant autour du Premier Adjoint l'ensemble des partenaires de cette opération parce qu'il s'avère que le début des travaux a montré qu'un certain nombre de compléments devaient être apportés à cette opération.

Nous vous avons détaillé l'ensemble des coûts supplémentaires qu'il convient de prendre en compte, qui pour la plupart s'agissant des bâtiments de monuments historiques sont liés aux importantes décou- vertes archéologiques mises à jour notamment au sous-sol mais également dans un certain nombre d'autres salles du bâtiment Granvelle à l'occasion je dirais des premiers coups de pelle et des premiers coups de pioche.

Nous vous proposons également d'anticiper sur cette première tranche à titre de travaux complémentaires un certain nombre de travaux que nous n'aurons plus à financer dans la seconde mais qui participent dans le cadre de la mise au point de ce dossier d'une meilleure fonctionnalité du Musée du Temps dès sa mise en oeuvre et sa mise en service en juin 2000.

S'agissant des travaux liés à la muséographie, nous avons également des surcoûts mais en sommes plus réduites, les premiers surcoûts tenant compte comme pour les monuments du glissement des prix de 1992 à 1999 mais aussi à des ajustements de programme liés au fait que l'architecte qui a été retenu et qui a travaillé depuis le mois de juin 1998 nous a proposé un certain nombre de solutions qui relèvent de l'ajustement de programme.

Au total de cette opération, nous proposons et nous avons réuni les collectivités intéressées, qu'il y ait un nouveau financement, une nouvelle clé de répartition et l'objet de la délibération est d'autoriser M. le Maire à solliciter les concours pour financer ce projet tel qu'il se présente maintenant devant vous. Ce qu'il convient de signaler c'est qu'en dehors de ce problème de mise à jour de découvertes archéologiques, nous restons dans l'épure du projet initial.

M. DUVERGET: On ne s'étonne presque plus des surcoûts aujourd'hui sur de grandes opérations, c'est devenu tellement courant mais quand même des opérations qui sont très longues comme cela ne sont-elles pas instruites trop vite? C'est bien la crédibilité au départ des études et des projets qui est en cause alors on va vite, on essaie d'arracher des crédits dans le cadre de contrat de plan, c'est le cas ici puisque le prochain contrat de plan va sans doute poursuivre l'oeuvre qui est entamée. L'inflation est quasiment aujourd'hui de 0 donc la population peut s'étonner que l'on ne cadre pas plus. Alors je sais que les normes évoluent notamment mais elles évoluent dans la durée aussi, c'est-à-dire que plus on fait durer les travaux, moins nous serons adaptés aux normes nouvelles. Je crois que ça pose un problème global, pas seulement sur ce dossier, des commandes publiques avec des multi-financements où chacun s'est engagé et où personne naturellement ne voudra se désengager, chacun se sentant impliqué par la décision de l'autre. C'est un constat, c'est un regret, je ne vois pas pour l'instant de pistes de solution mais ce n'est pas facile à expliquer à la population.

M. LE MAIRE: Et c'est valable pour toutes les collectivités.

M. BONNET: Monsieur le Maire, c'est un projet important pour Besançon et c'est l'occasion de dire que l'opposition dans son ensemble n'a jamais empêché ce projet d'avancer, ce qui tend à prouver contrairement à ce qui a pu être dit que quand c'est bon pour Besançon on n'est pas contre. La question du surcoût étant mise en avant, je repose la question d'une participation privée et du mécénat. Nous avions avec Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN même avant d'être élus, posé cette question et suggéré l'idée éventuellement d'un club affaires Musée du Temps comme il y en a dans le milieu sportif. Qu'en pensez-vous ?

M. LE MAIRE : On va réfléchir, Monsieur BONNET, à cette question intéressante mais mécénat et sponsors sont de plus en plus rares».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ces dispositions.

Récépissé préfectoral du 2 avril 1999.